

VILLE D'ACHÈRES

Service enfance

2025/2026

Projet Pédagogique ALSH HENRI WALLON

SEMAINE



Accueil de loisirs de Henri Wallon

8 Bis avenue Lénine

78260 ACHÈRES

✉ alsh-Langevin-wallon@mairie-acheres78.fr

☎ 01 39 11 44 16

A. PRÉSENTATION	3
I. Présentation de la ville	3
II. Présentation de la structure	4
III. Présentation du public	4
B. LES OBJECTIFS	5
I. Le projet éducatif	5
II. Les objectifs pédagogiques	8
III. La thématiques	9
IV. Grille d'évaluation	9
C. LE RÔLE DE CHACUN	9
I. L'équipe	9
II. Le rôle du binôme de direction	10
III. Le rôle de l'animateur	10
IV. Le non négociable	11
V. L'évaluation	11
D. FONCTIONNEMENT	12
I. La journée type	
II. Les réunions	
E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ	13
I. Les règles de vie	13
II. L'infirmierie	13
Gestion des PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	13
III. Les déplacements	14
À pied	14
En car	14
IV. La sécurité	15
Incendie	15
PPMS	15

A. PRÉSENTATION OBJECTIFS

I. Présentation de la ville

Située au nord-est des Yvelines, la ville d'Achères est entourée par la forêt de Saint-Germain-en-Laye et bordée par la Seine. Elle est reconnue comme un site pilote du département pour le tri sélectif. Avec environ 22 000 habitants, principalement issus de la classe moyenne, Achères se distingue comme une ville jeune.

La commune est divisée en cinq quartiers (Centre-ville, Chêne Feuillu, Plante d'Hennemont, Champs de Villars et la Gare) ainsi qu'une zone industrielle. Le territoire bénéficie d'un patrimoine riche et varié, complété par de nombreux équipements culturels et sportifs.

Les principales infrastructures sont :

- 2 gares (Achères-Ville et Achères Grand Cormier)
- 1 Mairie et 1 Espace Famille
- 7 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires dont une en cours de construction
- 1 école primaire
- 2 Collèges
- 1 lycée
- 1 centre de santé
- 1 PMI
- 2 Gymnases (Claude Rouffy et Jean Vilar)
- 2 complexes sportifs (Petit Arche et Georges- Bourgoïn)
- 1 Espace sportif (Jocelyne-Triadore)
- 2 Terrains de pétanques
- 7 ALSH et 2 ALIA
- 3 multi accueils
- 2 micros crèche
- 1 maison de retraite (Georges Pompidou)
- 1 maison des jeunes
- 1 maison des parents
- 1 maison de quartier
- 1 maison des associations
- 1 bureau information jeunesse (BIJ)
- 1 ludothèque
- 1 centre culturel (CCA)
- 1 conservatoire
- 1 espace musical : le SAX
- 1 cinéma Pandora
- 1 bibliothèque multimédia (Paul Eluard)

II. Présentation de la structure

La structure ALSH Wallon se situe au 8 bis avenue Lénine à Achères. Cette structure accueille des enfants de 3 à 11 ans qui fréquentent l'école maternelle Henri Wallon et l'école Wallon/Langevin élémentaire.

La structure se trouve à côté du gymnase Jean Vilar et elle possède deux cours maternelle et deux cours élémentaire.

Dans la structure se trouve :

- Un Bureau
- Une Salle animateur
- Une cuisine pédagogique
- Trois salles
- Des sanitaires pour les petits
- Des sanitaires pour les moyens
- Des sanitaires pour les grands
- Des sanitaires pour les adultes
- Deux cours maternelle
- Deux cours élémentaires
- Deux dortoirs qui se trouvent dans l'école maternelle

III. Présentation du public

Le public accueilli à l'école Henri Wallon maternelle sont des enfants de 3 à 5ans.
Le public accueilli à l'école Henri Wallon/Langevin sont des enfants de 6 à 11ans.

B. LES OBJECTIFS

I. Le projet éducatif

Une volonté politique au service d'une ambition forte.

Le **Projet Éducatif de Territoire** (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, une complémentarité des temps éducatifs.

Ainsi, la commune d'Achères a mené ce travail dès 2021 par l'élaboration d'un nouveau PEDT à l'issue d'une phase de concertation avec les acteur•rice•s de l'Éducation nationale, les parents d'élèves, et les acteur•rice•s éducatif•ves locaux•ales, et ce afin de réfléchir ensemble aux actions éducatives souhaitées lors des temps périscolaires encadrés par la Ville et aux modalités de leur mise en cohérence avec les autres temps de l'enfant et les autres partenaires.

Cette réflexion a ainsi permis de proposer un premier projet éducatif qui prend la forme d'un engagement entre la collectivité, les services de l'État et les partenaires pour une période de 2022 à 2026, retranscrit dans un document simple et accessible à tous.

Ce projet éducatif a pour ambition de rassembler l'ensemble des partenaires autour « d'un projet qui portera des valeurs communes que sont :

- **La réussite éducative de tous** : donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire et bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte des besoins de chacun d'entre eux ;
- **L'épanouissement personnel** : développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du bien-être ;
- **Le vivre ensemble** : l'ouverture au monde et aux autres, la citoyenneté et l'écocitoyenneté, la laïcité, la solidarité ;
- **Développer l'accompagnement à la parentalité** tout au long du cursus du jeune achérois ;
- **Développer l'articulation entre les différents temps, espaces et partenaires** (transition entre les temps, communication, continuité...)

Volet inclusion :

Notre projet éducatif, fondé sur les valeurs d'inclusion et de bienveillance, intègre pleinement la diversité des besoins de chaque enfant.

Dans cette optique, nous prévoyons d'inclure dans chaque projet pédagogique l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) sur tous les temps d'accueil péri et extrascolaire pour les enfants disposant d'une notification de la MDPH, et de favoriser l'inclusion dans les écoles, ainsi que dans les structures de loisirs de la ville

Cette démarche prend également en compte les besoins des deux antennes ALIA maternelle et élémentaire, afin de créer un accueil de loisirs inclusif et adapté.

Dans ce cadre, la Ville recrute des animateurs ALSH afin d'apporter l'encadrement nécessaire et de permettre à chaque enfant de s'épanouir à son rythme.

Les AXES du PEDT

Axe 1

Construire pour chaque enfant/jeune un parcours éducatif favorisant son bien-être, sa réussite et son épanouissement.

Un•e enfant, un parcours !

Objectif 1 : Développer les dispositifs favorisant la réussite et l'épanouissement de l'enfant/jeune

- ✓ Repenser et renforcer les dispositifs de soutien et d'aide quel que soit l'âge ;
- ✓ Remettre l'enfant au cœur des parcours ;
- ✓ Améliorer la santé et le bien-être de tous ;
- ✓ Favoriser le développement des compétences psychosociales à tout âge.

Objectif 2 : Renforcer l'inclusion des enfants et jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers

- ✓ Rendre lisible une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ; ✓
Améliorer la formation, l'outillage et les liens des professionnels ; ✓ Repenser de façon collégiale et individualiser les parcours.

Objectif 3 : Renforcer l'offre éducative en direction des jeunes

- ✓ Prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque ;
- ✓ Développer des « activités supports » de formation citoyenne et de socialisation ; ✓
Mobiliser des actions « vers » ce public.

Axe 2

Renforcer la dynamique éducative collective territoriale pour promouvoir la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant.

Un•e enfant, des éducateur•rice•s au service d'une prise en charge globale et individualisée !

Objectif 1 : Développer une politique locale commune de réussite éducative

- ✓ Passer du plan territorial à une réelle politique territoriale ;
- ✓ Mobiliser et revaloriser tous les acteur•rice•s éducatif•ve•s ;
- ✓ Promouvoir l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.

Objectif 2 : Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative

- ✓ Repenser leur rôle « politique » ;

- ✓ Soutenir l'implication des parents en tant que 1ers éducateur•rice•s ; ✓ Impliquer davantage les représentant•e•s de parents d'élèves ; ✓ Valoriser les compétences parentales.

Axe 3

Ouvrir le champ des possibles pour lutter contre les inégalités éducatives et construire le•la citoyen•ne de demain.

Un•e enfant, un•e citoyen•ne !

Objectif 1 : Favoriser l'accès de tous•tes au sport, à la culture et aux savoirs

- ✓ Découvrir les différentes formes de pratiques culturelles, sportives et artistiques ; ✓ Offrir aux enfants et aux jeunes différentes situations d'apprentissage ; ✓ Développer des actions innovantes de transmission et de partage.

Objectif 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté

- ✓ Favoriser l'approche interculturelle et intergénérationnelle ;
- ✓ Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre dans son altérité et ses différences ;
- ✓ Développer l'esprit critique et la prise de parole constructive.

Objectif 3 : Accompagner l'autonomisation, l'orientation et l'insertion des jeunes

- ✓ Créer les conditions d'un choix réfléchi et éclairé d'orientation ;
- ✓ Développer l'offre 18-25 ans ;
- ✓ Mobiliser l'accompagnement au projet comme outil d'émancipation et d'autonomisation.

II. Les objectifs pédagogiques

- ✓ Offrir un lieu accueillant en respectant le projet éducatif de la ville
- ✓ Faire en sorte que les enfants soient accueillis dans un **cadre de sécurité affective, physique et moral**

- ✓ Favoriser l'**épanouissement de l'enfant** au sein de la collectivité
 - Mise en place d'activités répondant aux différents besoins et centres d'intérêt des enfants de tous groupes d'âges
 - Favoriser l'**autonomie** de l'enfant et les impliquer dans la prise de décision
- ✓ Responsabiliser les enfants
- ✓ Mise en place de temps d'échange entre les enfants et l'équipe d'animation
- ✓ Permettre aux enfants d'être acteur du débarrassage lors des repas
- Développer la **solidarité**
 - ✓ Permettre aux enfants de participer à des jeux de cohésion
 - ✓ Permettre aux enfants de comprendre les valeurs qui naissent du partage
- Respecter le **rythme biologique de l'enfant**
 - ✓ Mise en place de différents temps calmes ou de retour au calme. Que ce soit sur les temps de pause méridienne, en fin d'activité, avant et après les temps de repas et pour finir pendant les accueils du soir
- Favoriser l'**égalité entre tous**
 - ✓ Permettre l'équité des enfants dans la prise de décision, et dans le choix des activités qu'ils ont envie de faire
- Favoriser l'**accès aux loisirs, à la culture et à la découverte** d'autres lieux, d'autres enfants, et de nouveaux jeux

Notons que les **enfants qui nous sont confiés, viennent** en premier lieu, pour **passer un bon moment**. Néanmoins, il est important de faire coïncider plaisir de l'enfant et contraintes du centre.

III. La thématiques

L'équipe pédagogique se concentrera sur les thèmes suivant sur l'année :

- **Le multisport** (L'objectif général est, en premier lieu, de faire découvrir les différents sports pratiqués au sein de la structure mais aussi de leur permettre de s'essayer à de nouveaux jeux.)
- **Le tricot** (Apprendre à créer par soi-même à travers la création, développer son autonomie. Apprentissage du partage, de l'entraide, de l'échange et de la notion de coopération, Développement de la créativité et de la motricité fine, canalisation de

l'énergie, Découverte d'un moyen d'expression de soi et artistique, Apprendre à transformer de la matière première en accessoires utiles et créatifs.)

- **La danse** (Prendre conscience de son corps et de l'espace dans lequel il évolue, Transmettre le goût de l'effort. Mettre l'enfant face à des difficultés inhérentes à la discipline et lui permettre de se mettre en situation de réussite et ainsi susciter le sentiment de fierté.)

IV. Grille d'évaluation

L'évaluation doit prendre en compte plusieurs dimensions :

- Engagement et participation active
- Créativité et **imagination**
- Travail en équipe et coopération
- Autonomie et prise d'initiative
- Qualité du produit final

C. LE RÔLE DE CHACUN

I. L'équipe : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Équipe de direction :

- NOUVEL Christophe (BAFD)
- TERBECHE Anissa (BAFD en cours)

Équipe des atsems matin et midi:

- TOURE Fatoumata 100%
- LEMOINE Marie 100%
- RICCI Sonia 100%
- KEHI LIGANIME Aimée-Laure 100%
- TOSSOU BOCO Semayi 100%
- BAMBA Kadi 25% (seulement le vendredi)

Équipe d'animation du Pédibus, Pause méridienne, Étude, Accueil soir, Coup de pouce et Class:

- ZEUDE Nathalie (BAFA)
- MEFTALI Fatiha (BAFA)
- TOBBO Délice (BAFA)
- LARBI Hamida (BAFA)
- BAES Sandrine (ND)
- THOMAS Alexis (BAFA en cours)
- CHAIGNEAU Marina (BAFA) - (BAFD en cours)
- AIT OUSLIMANE Yannis (BAFA)
- BOUHADJAR Meriem (BAFA)
- TOULISSE Cyril (BAFA)
- NICOLLE Marie (BAFA en cours)
- HADOUN Samira (BAFA)
- ONDZIEL-ONNA Rock Elvis (BAFA en cours)
- TADJER Hayet (BAFA)
- LEFEVRE Céline (ND)
- MONAH Nour El Houda (ND)
- ZALKAMI Karim (ND)
- ZOUTA Fatima (ND)
- DERRADJI Mélyla (ND)
- FIORENTINI Samy (BAFA en cours)
- BITTERLIN Céline **AESH**
- BELGACEMI Houria **AESH**
- MABI Loik (ND)
- LARROUYI FICADIERE Weesley (BAFA en cours)
- RIBET Noémie ((ND)

L'équipe: mercredi

Équipe de direction:

- NOUVEL Christophe (BAFD)
- DEMARET Jeff (BAFD)

Équipe d'animation:

- MEFTALI Fatiha (BAFA)
- TOBBO Délice (BAFA)
- LARBI Hamida (BAFA)
- BAES Sandrine (ND)
- CHAIGNEAU Marina (BAFA) - (BAFD en cours)
- LEFEVRE Céline (ND)
- LADIFATOU MANDJA Michelle (BAFA)
- PEUVION Eva (BAFA)
- LAHMAR Yanis (BAFA) - (BAFD en cours)

II. Le rôle du binôme de direction

- Doit savoir se remettre en question
- Motive son équipe
- Veille à la sécurité physique, affective et morale des enfants et des adultes
- Doit être garant du projet et de son évaluation
- Met en place des règles de fonctionnement, aide, suscite de la réflexion et conseille les animateurs
- Doit être disponible et à l'écoute
- Doit avoir un rôle de formateur, médiateur (parents, mairie, animateurs, partenaires...)
- Assure la gestion financière, la gestion du matériel et la gestion administrative
- Doit être capable d'adapter le projet pédagogique au projet éducatif
- Élabore avec l'équipe d'animation un projet pédagogique
- Prend en charge les conflits
- Repère les capacités de chaque animateur
- Définit les rôles et responsabilités de chacun

III. Le rôle de l'animateur

- Être ponctuel et assidu
- Adhérer au fonctionnement du centre
- Connaître les besoins, les envies, le rythme et les capacités de l'enfant
- Connaître la notion d'un projet et sa mise en place
- Être capable de s'informer et de se former
- Être garant du bien-être physique et moral de l'enfant

- Être capable de mettre en place des accueils de qualité
- Respecter la personnalité de chacun (enfants et adultes)
- Accompagner l'enfant à être un citoyen à part entière (règles de vie, hygiène et socialisation)
- Gérer son temps et sa fatigue (rester vigilant)
- Être capable de se remettre en question
- Être capable d'être dynamique et de prendre des initiatives
- Savoir animer
- Faire preuve de motivation
- Être à l'écoute de l'enfant
- Être garant de la sécurité de l'enfant
- Être capable d'encadrer un groupe d'enfant

IV. Le non négociable

- Interdiction d'utiliser son portable pendant les temps de travail (sauf urgence)
- Interdiction de divulguer des propos concernant les familles et les enfants (Discrétion professionnelle)
- Le non-respect de la loi et des règles de sécurité
- Interdiction de refuser de participer aux sorties telle que la piscine, patinoire, vélo
- Interdiction de refuser de se déplacer dans une autre structure si cela est nécessaire
- Avertir sa hiérarchie en cas d'absences ou de retard
- La tenue vestimentaire : chacun a son propre style, mais il est important que la tenue soit correcte (pas de jupes courtes ni de pantalons troués) et appropriée (par exemple, pas de claquettes).
- La laïcité : tant l'école que le centre de loisirs sont laïques, ce qui implique que nous devons respecter les croyances de chacun sans afficher de signes religieux ostentatoires.
- Interdiction de fumer dans les locaux accueillant du public
- La discrimination : le fait de se moquer ou de traiter un enfant ou un collègue de manière négative. Inacceptable lorsque l'on s'occupe d'enfants. Nous nous devons de montrer l'exemple

V. L'évaluation

Elle a pour fonction de vérifier la réalisation des objectifs de l'équipe ainsi que les actions entreprises auprès des enfants.

Les critères d'évaluation sont établis en fonction des objectifs fixés :

- Le nombre d'enfants participant aux activités et les résultats obtenus concernant la réalisation concrète (objets fabriqués, jeux reproduits par les enfants, écoute et compréhension des consignes, cohésion du groupe, égalité entre les enfants...).
- L'intérêt manifesté par les familles, ainsi que les retours des enfants sur leurs nouvelles découvertes.
- L'évaluation du travail des animateurs se fait également en tenant compte de leur **savoir-faire** et de leur **savoir-être**.

Les diverses activités sont évaluées à la fin de la journée et lors des réunions d'équipe. Les réactions des enfants sont considérées afin d'améliorer ou de renouveler une activité.

D. FONCTIONNEMENT

I. La journée type

- ❖ Lundi, mardi, jeudi et vendredi en maternelle et élémentaire

8h - 9h : Pedibus matin

Le gilet est obligatoire pour les enfants et les adultes. Les animateurs encadrant ont une tablette pour inscrire les enfants.

Le pédibus est mis en place sur l'ALSH Langevin/Wallon. C'est un trajet à pied qui relie les différents arrêts à l'école.

Les parents déposent leurs enfants à des horaires précis aux différents arrêts du pédibus, les animateurs récupèrent les enfants tout au long du trajet aux différents arrêts et les accompagnent jusqu'à l'école pour une arrivée prévue à 8h20.

Arrivés à 8h20 à l'école, après la montée en classe des enfants, les animateurs font l'appel dans les classes pour lister les enfants qui mangent et qui ne mangent pas à la cantine sur les 3 écoles. Les animateurs récupèrent également les paniers repas des enfants qui ont un PAI pour des raisons alimentaires (allergies, intolérance, régime spécifique). Ils transmettent ensuite les chiffres et les paniers repas au référent restauration (Sonia). Pour finir, ils ramènent le goûter qui est stocké dans le frigo de l'ALSH Wallon pour les enfants de la maternelle.

7h30 - 8h15 : Accueil du matin

Les Atsem gèrent le temps d'accueil le matin pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Ils sont séparés en deux salles ; les élémentaires d'Henri Wallon et Paul Langevin d'un côté et les maternelles d'Henri Wallon de l'autre.

11h30 - 13h30 : Pause méridienne

Les enfants qui mangent à la cantine sont avec les animateurs.

Pour les enfants de maternelle :

- 5 ATSEM s'occupent du groupe des petits (afin de gérer le temps de dortoir du début à la fin)
- 4 animateurs s'occupent du groupe des moyens
- 4 animateurs s'occupent du groupe des grands

Les enfants de PS et GS vont manger au premier service à la cantine.

Les MS sont sur un temps de jeu pendant le premier service. Ils mangent donc au deuxième service une fois que les PS ont libéré les tables (entre 12h15 et 12h30).

Nous sensibilisons les GS à l'autonomie et les préparons au passage en CP.

De ce fait, ils passent donc par le self du côté élémentaire.

Quand les enfants de M.S arrivent pour manger, les P.S partent pour la sieste accompagnés des ATSEM pendant que les G.S prennent leur place dans le centre ou dans la cour pour faire des activités.

Les enfants d'élémentaire vont à la cantine juste après les enfants de G.S.

A 11h30, les enfants descendent avec leur maître/maîtresse et sont récupérés par les animateurs pour faire l'appel. Une semaine sur deux, c'est l'école Paul Langevin qui mange en premier, l'autre semaine c'est l'école Henri Wallon. Chaque animateur accompagne sa classe attiré pour aller manger. Les enfants reviennent avec leur animateur dans la cour après le déjeuner. Un animateur gère la fluidité du service de cantine en s'occupant notamment de la sortie du réfectoire pour un retour sécurisé dans la cour. Elle s'occupe d'aider ses collègues pour ceux qui gèrent 2 classes. Elle s'occupe également de la gestion des places assises et annonce aux autres animateurs les places disponibles pour accueillir les enfants qui n'ont pas encore déjeuner.

Quand les enfants ne sont pas à la cantine, ils peuvent jouer dans la cour en autonomie ou participer aux activités diverses et variées mises en place par les animateurs.

Sur l'école Henri wallon maternelle nous avons un effectif de 120 enfants en moyenne.

Sur l'école Paul Langevin nous avons un effectif de 150 enfants en moyenne.

Sur l'école Henri Wallon élémentaire nous avons un effectif de 190 enfants en moyenne.

En raison du grand nombre d'enfants en situation de handicap présent sur les trois écoles, il y a également des animateurs AESH qui interviennent sur le temps de cantine pour s'occuper d'eux. Ils appartiennent à l'ALIA (Accueil de Loisirs Inclusif et Adapté) dirigé par Aurore Connan qui est monitrice éducatrice. Elle intervient sur les différentes structures de la ville et place les agents de l'ALIA en fonction des besoins sur chaque site.

16h30 - 18h30 : L'accompagnement scolaire en élémentaire

Nous accueillons en moyenne 45 enfants sur l'école Paul Langevin et 55 enfants sur l'école Henri Wallon. A 16h30, les enfants sortent de classe et goûtent sous le préau. A 17h00, ils montent en classe par groupe d'étude (2 sur Paul Langevin et 3 sur Henri Wallon) avec un animateur référent. Chacun d'entre eux s'occupe de 2 niveaux dans chaque étude (par exemple les CP-CE1 se retrouvent ensemble à l'étude). Il y a environ 20 enfants par étude

surveillée. Les enfants sont dans les classes à travailler sur leurs devoirs de 17h00 à 18h00. S'ils finissent plus tôt, ils ont la possibilité de pratiquer une activité (dessin, lecture ou encore jeux extérieur). L'accueil du soir se déroule de 18h00 à 18h30. A 18h, les parents peuvent venir chercher leur enfant à la grille. A partir de 18h10, les élémentaires rejoignent les maternelles au sein de l'ALSH Wallon pendant la période hivernale. Le reste du temps, l'accueil se fait à la grille de sortie de l'école jusqu'à 18h30. Les animateurs ont accès à toutes les autorisations via les tablettes, ils sont donc dans l'obligation de remettre l'enfant à une personne notifiée comme pouvant le récupérer.

Le coup de pouce est un dispositif mis en place afin de venir en aide aux enfants de CP ayant des difficultés dans l'apprentissage, notamment de la lecture. Il s'effectue en petits groupes de 5 enfants maximum par des animateurs formés à ce dispositif avec un déroulement de séance bien précis. Les enfants sont accueillis par leur animateur dès la sortie de leur classe à 16h30 et ce jusqu'à 18h00. 16 enfants profitent de ce dispositif sur le pôle Langevin/Wallon (6 sur Paul Langevin et 10 sur Henri Wallon).

Le CLAS est un autre dispositif mis en place afin de venir en aide aux enfants du CP au CM2. Il a lieu tous les jours, le lundi et le jeudi pour un groupe, le mardi et le vendredi pour un autre groupe. Chaque semaine, une séance est dédiée à la méthodologie et l'autre séance, un atelier culturel est organisé. Sur les deux écoles élémentaires, nous avons un effectif de 15 enfants de Ce1/Ce2 (7 à Wallon et 8 à Langevin) et un effectif de 4 enfants de CM1/CM2 (4 à Langevin).

Le coup de pouce et le CLAS sont sous la responsabilité du directeur de structure mais ils sont coordonnés par Mélanie Guérin, chargée de la réussite éducative.

16h30 - 17h30 : Pédibus soir

C'est le même principe que le matin, les animateurs regroupent les enfants pour faire l'appel dans la cour. De 16h30 à 17h, les enfants goûtent et jouent avant de partir à 17h de l'école pour rejoindre leur arrêt. Ils partent accompagnés de leurs parents ou toute autre personne autorisée à les récupérer. Ils ont également la possibilité de rentrer seuls s'ils en ont l'autorisation. Les animateurs ont accès à toutes les autorisations via les tablettes.

16h30 - 18h30 : Accueil du soir en maternelle

Les animateurs récupèrent les enfants à l'école Henri Wallon qui vont à l'accueil du soir. 5 animateurs accueillent en moyenne 35 enfants tous les soirs. Arrivée sur l'ALSH Henri Wallons les enfants prennent le goûter préparé en amont par les animateurs jusqu'à 17h. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 17h jusqu'à la fin de l'accueil et toutes autres personnes autorisées sur la tablette peuvent venir récupérer l'enfant.

❖ Le mercredi

Le mercredi est le milieu de la semaine scolaire, il doit permettre aux enfants de maternelle de faire une pause avec l'école et de se retrouver pour s'amuser et se détendre, voire se reposer pour certains.

Les enfants PS et MS des écoles Henri Wallon et Célestin Freinet et Louis Juvet sont accueillis sur l'ALSH Henri Wallon tous les mercredis.

La journée type

7h30 - 9h : Accueil des enfants et des parents. Les parents sonnent à l'interphone du centre de loisirs maternelle Henri Wallon. L'animateur qui se trouve dans la salle peut alors venir ouvrir aux familles et accueillir l'enfant après vérification qui soit bien inscrit.

Pendant ces 1h30 d'accueil, les animateurs arrivent de manière échelonnée. Cela permet de décroiser et de répartir les enfants dans les salles en fonction de leur niveau.

9h – 10h : Fermeture du centre. Les animateurs refont un appel dans les salles puis ils proposent des petits jeux calmes.

10h – 11h : Les animateurs rassemblent les enfants et leur proposent les activités de la matinée. Puis les enfants participent aux activités et aident à ranger si besoin à la fin de l'activité

11h – 11h30 : Temps libres pour les enfants

11h30 – 12h30 : Les enfants se lavent les mains et se dirigent vers la cantine groupe par groupe (d'abord les petits, puis les moyens, puis les grands). Ils sont invités par les adultes à goûter les plats mais ne sont en aucun cas forcés. Une fois le repas terminé, ils repartent groupe par groupe en direction du centre. Les animateurs des petits organisent un temps calme (lecture d'histoire par exemple) avant de les accompagner au dortoir pour la sieste. Les moyens et les grands repartent dans leur salle pour un temps calme également (jeux de construction ou dessin par exemple).

14h – 15h : Réveil échelonné chez les petits s'ils commencent à se réveiller. Fin du temps calme chez les moyens qui peuvent sortir se défouler si le temps le permet.

15h – 16h : Fin de la sieste et réveil des petits qui dorment encore. Début des activités pour les moyens, puis rangement une fois terminée.

16h – 16h30 : Temps du goûter pour les enfants. Préparation puis rangement et nettoyage des salles.

16h30 – 17h : Petit temps calme avant l'accueil des parents.

17h - 18h30 : Accueil des parents. Comme le matin, les parents sonnent à l'interphone et une fois ce dernier ouvert par l'animateur. L'accueil du soir peut se faire également à l'extérieur en cas de beau temps.

Une fois tous les enfants partis, le directeur s'occupe de fermer la structure.

II. Les réunions

Tous les mardis des réunions de préparation ont lieu. Ces rencontres sont des moments privilégiés pour échanger, approfondir et mettre en place des projets d'animations. Elles jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la cohésion d'équipe, la motivation des collaborateurs et la création d'une synergie entre les membres.

E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

I. Les règles de vie

Les règles de vie sont élaborées avec les enfants au sein de chaque groupe, sous forme d'explications et de dessins. Ces règles mettent l'accent sur le respect mutuel, le respect du matériel, la tolérance et le partage.

II. L'infirmierie

Le matériel de pharmacie sera composé de :

- Un registre de pharmacie
- Une armoire à pharmacie dans le bureau de la direction
- Plusieurs trousse de secours

(À noter qu'une trousse de secours contient : un stylo, un bloc note, pansements, sparadrap, une paire de ciseaux, une couverture de survie, gants, compresses stériles, sérum physiologique, pince à épiler, thermomètre, désinfectant et une liste des numéros d'urgences).

Chaque soin prodigué à un enfant doit être enregistré dans le registre de pharmacie.

(Si le registre n'est pas accessible, par exemple lors des sorties, un bloc-notes sera fourni dans chaque trousse à pharmacie pour y consigner les blessures éventuelles, qui devront être enregistrées rapidement dans le registre de pharmacie).

Gestion des PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Pendant la **pause méridienne**, les enfants bénéficient d'un **PAI alimentaire qui se trouvent dans leur groupe**, les **PAI médicamenteux sont gérés seulement par la direction**.

La direction veille à informer les agents en transmettant l'information oralement, sur les listings, ainsi que par des affichages dans le bureau.

III. Les déplacements

À pied

Lors des déplacements à pied, un animateur doit être en tête du groupe et un autre en queue, tandis que les autres animateurs se positionneront au milieu.

Lors des traversées sur les passages piétons, deux animateurs se placent de chaque côté pour assurer la sécurité des enfants, bloquant ainsi la route aux véhicules.

Notons qu'**il est important de compter les enfants régulièrement**.

En car

Montée dans un car :

- 1 animateur placera les enfants dans le car
- 1 animateur comptera les enfants pendant qu'ils montent dans le car (en utilisant seulement la sortie à l'avant)
- Les autres animateurs surveilleront l'environnement et assureront la sécurité du groupe à l'extérieur du car

Avant que le conducteur du car démarre :

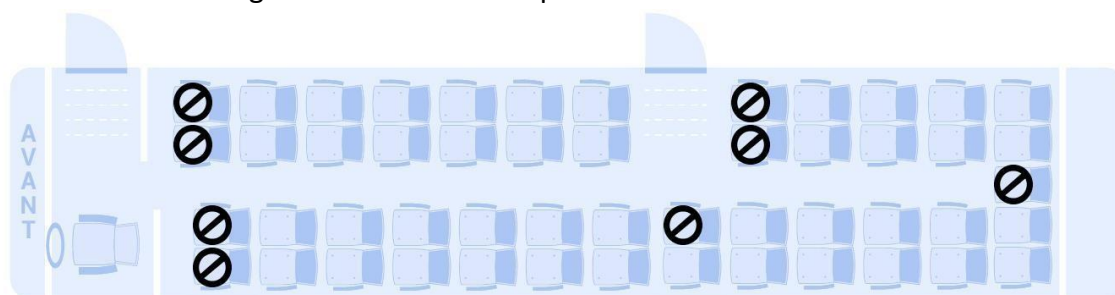
- Un animateur comptera les enfants dans le car et un appel nominatif devra être effectué
- Les animateurs devront aussi s'assurer que chaque enfant a mis correctement sa ceinture de sécurité, ou l'aider à la mettre correctement (la ceinture ne doit pas vriller)
- Les règles de sécurité devront être rappelées
- Avertir le conducteur du car que l'on peut partir en sécurité

En sortant du bus :

- Le numéro de téléphone du conducteur du car devra être récupéré pour palier à d'éventuels imprévus
- Un animateur descendra en dernier pour vérifier le car quand tous les enfants seront sortis
- Un animateur comptera les enfants à la sortie du car
- Les autres animateurs surveilleront et assureront la sécurité du groupe d'enfants à l'extérieur du car

Positionnement dans le car :

Les sièges barrés ne devront pas être donnés aux enfants.



IV. La sécurité

Incendie

En cas d'incendie, il est important d'utiliser la sortie de secours la plus proche et de se rassembler loin du bâtiment.

Toute porte d'issue de secours doit être dégagée (pas de chaise, pas de meuble etc...) et déverrouillée.

Les extincteurs doivent être visibles et pas recouverts de décoration ou camouflés par des meubles.

PPMS

En cas de PPMS, les animateurs devront amener les enfants à se cacher dans un endroit discret et les encourager à rester silencieux en présentant cela comme un jeu. L'objectif est de protéger les enfants tant physiquement que émotionnellement.

